

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD (arrivée à 19h07, délibération n°CM-18-041, point n°2), Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, Mme Cergya MAHENDRAN, M. Benoît JIMENEZ, M. Sabry KALAA, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER, Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Louis FREY, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, Mme Arcangèle DO SOUTO (arrivée à 19h12, délibération n°CM-18-044, point n°5), M. Pierre GALLAND, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Elie ATLAN, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, Mme Elise ARIAS-YSIDOR.

Etaient représentés :

M. Jean PARÉ M. Gérard BONHOMET Mme Françoise FAUCHER Mme Christine DIANÉ M. Daniel BURNACCI M. Koffi-Rameaux NIANGORAN

M. Christophe DIEU

pouvoir à M. Daniel LOTAUT pouvoir à M. Ahmed-Latif GLAM pouvoir à Mme Maria MORGADO pouvoir à Mme Bérard GUNOT pouvoir à M. Panhavuth HY pouvoir à M. Pierre GALLAND pouvoir à M. Hussein MOKHTARI

Etaient absents:

Mme Myriam DIEN Mme Stella LAPAIX M. Tarak GHOURCHI M. Francis PARNY Mme Marie-France BLANCHET M. Tahar BOUZIAD

Mme Sylvie LETOURNEAU a été désignée comme secrétaire de séance

Hôtel de Ville 8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex Tél.: 01 34 53 32 00 - Télécopie: 01 34 53 32 02 www.villedegarges.fr

POINT N°1: Rapporteur M. JIMENEZ.

<u>OBJET</u>: Approbation du projet social 2018 - 2022 du Centre Social et Culturel Jean-Baptiste COROT

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE le nouveau projet social 2018/2022
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les actes en découlant.

POINT N°2: Rapporteur M. JIMENEZ.

<u>OBJET</u>: Versement des subventions communales aux associations émargeant au Contrat de Ville 2018

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ AUTORISE la Ville à verser, dans le cadre du Contrat de Ville, les subventions suivantes pour l'exercice 2018 :

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Part Ville
Action Plurielle Formation	Préparation aux métiers d'assistance de vie	1 000 €
Activ'Services 95	F L E à visée professionnelle : métiers d'aide à la personne	4 000 €
Association Formation Insertion Professionnelle (AFIPRO)	Accès aux savoirs de base pour l'insertion sociale et professionnelle	2 000 €
Collectif fusion	SAKOMO : par les cheveux	300 €
Collectif fusion	Chantiers d'acteurs, pour un théâtre dans la cité	200 €
Créative	Appui post création 2018	2 000 €
Crée ton avenir	Lutte contre le décrochage scolaire - Stages en main Découvre ton territoire	1 000 €
CSA 95	Soutien au mouvement associatif	4 600 €
Double Face	Dame Blanche Nord, chroniques d'un quartier en reconstruction V4	1 000 €
Les Petits Débrouillards IDF (APDIDF)	Education au numérique	1 500 €
Mission Locale du Val d'Oise Est	Les discriminations contre l'accès à l'emploi	1 000 €

Passeurs d'Arts	Augmenter les bénéficiaires des	4 500 €	
Pierre de Lune	orchestres existants à Garges L'art de libérer la créativité en explorant divers univers professionnels au service de la réussite éducative	2 500 €	
Réussir aujourd'hui	Réussir à Garges-lès-Gonesse	1 000 €	
Sport Emploi Val d'Oise (SEVO)	Allègement des charges administratives liées à la fonction employeur	3 800 €	

- ▶ AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°3: Rapporteur M. JIMENEZ.

<u>OBJET</u>: Convention de partenariat Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) – Programme Bourse Solidarité Vacances (BSV)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de partenariat avec l'ANCV dans le cadre du programme BSV pour un an et indéfiniment renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

POINT N°4 : Rapporteur M. JIMENEZ.

<u>OBJET</u>: Attribution de subventions aux associations Espoir et Création et Initiations Multiples d'Actions auprès des Jeunes (IMAJ), dans le cadre du dispositif: Ville Vie Vacances (VVV) printemps 2018

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **▶ AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du contrat de Ville, émargeant à l'enveloppe VVV, la subvention de 500 € à l'association Espoir et Création pour son projet : Jeu m'assume,
- ▶ AUTORISE la Ville à verser, dans le cadre du contrat de Ville, émargeant à l'enveloppe VVV, la subvention de 200 € à l'association IMAJ pour son projet : Découverte de la Normandie.
- **► AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du contrat de Ville, émargeant à l'enveloppe VVV, la subvention de 200 € à l'association IMAJ pour son projet : Chantier éducatif, rénovation de locaux,

- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°5: Rapporteur M. LOTAUT.

<u>OBJET</u> : Participation financière de la Ville aux emplois aidés associatifs dans le cadre de la Politique de la Ville

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le versement des subventions aux associations gargeoises ci-dessous mentionnées pour l'année 2018 :

Adultes relais:

Centre social les Doucettes	500 euros
Espoir et Création	1 000 euros
En Marche	1 000 euros
Pierre de Lune	1 000 euros
PIMMS	1 000 euros

Contrat Unique d'Insertion (C.U.I) et autres emplois aidés :

En marche	2 000 euros
Espoir et Création	2 000 euros
Action Plurielle Formation	2 000 euros
Activ'services 95	2 000 euros
PIMMS	2 000 euros

▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches nécessaires et signer les actes permettant l'exécution de la présente décision.

POINT N°6: Rapporteur Mme GOURMAND.

<u>OBJET</u>: Convention partenariale de mécénat dans le cadre des 27^{èmes} « Rencontres d'Ici et d'Ailleurs »

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ APPROUVE la convention partenariale de mécénat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et la société SOGERES, ▶ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°7 : Rapporteur Mme MEKEDICHE.

<u>OBJET</u>: Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention partenariale de mécénat avec l'entreprise GAMM VERT

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention partenariale de mécénat avec l'entreprise GAMM VERT ;
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°8: Rapporteur M. KALAA.

<u>OBJET</u>: Attribution - Appel d'offres Ouvert - Fourniture de produits pétroliers et prestations de services annexes

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE le marché relatif à la fourniture de produits pétroliers et de prestations de services annexes,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché relatif à la fourniture de produits pétroliers et de prestations de services annexes, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec la Société d'Exploitation et de Développements des Opérations Commerciales (SEDOC), domiciliée au 20 rue Cambon à PARIS (75001), selon le bordereau des prix unitaires avec un rabais de 0,05 € HT,
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°9: Rapporteur M. KALAA.

OBJET: Attribution - Appel d'offres Ouvert - Transport par cars avec chauffeurs

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ **APPROUVE** le marché relatif au transport par cars avec chauffeurs,

- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché relatif au transport par cars avec chauffeurs, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec la SARL AUTOCARS JAMES, domiciliée au 64, rue du Fossé Blanc à GENNEVILLIERS (92230) selon le bordereau des prix unitaires,
- ▶ DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°10 : Rapporteur Mme MORGADO.

OBJET : Règlement intérieur des crèches municipales

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE l'adoption du nouveau règlement intérieur des crèches municipales à compter du 1^{er} juin 2018,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°11: Rapporteur M. ANGREVIER.

<u>OBJET</u>: Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), actualisation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2019

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ **DECIDE** d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2019, les tarifs de droit commun, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2333-9 du CGCT,
- ▶ **DECIDE** de fixer, en tant que commune de moins de 50 000 habitants les tarifs suivants pour 2019 :

Dispositifs concernés	2019
Enseignes	l
Surface totale ≤ 12 m²	15,70 €/m²
12 m² < surface totale ≤ 50 m²	31,40 €/m²
Surface totale > 50 m²	62,80 €/m²
Publicité et préenseignes non num	ériques
Surface ≤ 50 m²	15,70 €/m²
Surface > 50 m²	31,40 €/m²
Publicité et préenseignes numériq	ues

Surface ≤ 50 m²	47,10 €/m²
Surface > 50 m ²	94,20 €/m²

- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre les mesures afin de recouvrir cette taxe,
- ▶ INDIQUE que les recettes seront inscrites au budget principal.

POINT N°12 : Rapporteur Mme GUNOT.

<u>OBJET</u>: Approbation et autorisation de signature d'une convention de groupement de commande n°1838GDC relative à l'achat de prestations pour la mise en œuvre du RGPD

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE la convention pour le groupement de commandes n°1838GDC pour l'achat de prestations dans le cadre de la mise en œuvre du RGPD,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

POINT N°13: Rapporteur Mme MAHENDRAN.

<u>OBJET</u> : Désignation du représentant de la Commune pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ **DESIGNE** Monsieur Benoît JIMENEZ en tant que représentant titulaire de la Commune de Garges-lès-Gonesse pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris,
- ▶ **DESIGNE** Madame Marie-Claude LALLIAUD en tant que représentant suppléant de la Commune de Garges-lès-Gonesse pour siéger au Comité stratégique de la Société du Grand Paris.

POINT N°14: Rapporteur Mme LESUR.

<u>OBJET</u>: Travaux de cloisonnement de trois salles de classes au sein de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie - Dépôt des demandes d'autorisation

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ AUTORISE le dépôt par la Commune des demandes d'autorisation au titre du Code de la Construction et de l'Habitation relatives aux travaux de cloisonnement de trois salles de classe afin de dédoubler les sections CP au sein de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie.
- ▶ MANDATE Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'autorisation correspondantes, et pour signer tous les actes en découlant.

POINT N°15 : Rapporteur M. FREY.

<u>OBJET</u>: Travaux au sein de la Maison des Anciens Combattants – Dépôt des demandes d'autorisation

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ AUTORISE le dépôt par la Commune des demandes d'autorisation au titre du Code de la Construction et de l'Habitation relatives aux travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité et de sécurité incendie au sein de la Maison des Anciens Combattants.
- ▶ MANDATE Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'autorisation correspondantes, et pour signer tous les actes en découlant.

POINT N°16: Rapporteur M. AYARI.

<u>OBJET</u>: Rénovation Urbaine du quartier de la Muette - Acquisition de 54 parcelles

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

▶ **DECIDE** d'acquérir, auprès de Grand Paris Aménagement, à l'Euro symbolique, les parcelles suivantes :

Section	N°	Adresse ou lieu- dit	Nature réelle	Contenance / m²
AS	101	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation et accotement)	84 m ² environ
AS	104	La Muette	Voirie (trottoir et talus)	254 m² environ
AS	92	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	12 m ² environ
AS	94	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	82 m ² environ
AS	96	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	37 m ² environ

AS	98	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	71 m ² environ
BA	51	Le Fort	Voirie (voie de circulation, place de stationnement et trottoir)	1 023 m² environ
BA	84	Le Bois de Garges	Voirie (voie de circulation, places de stationnement et trottoir)	21 m ² environ
BB	22	Chemin de la Justice	Voirie (trottoir)	5 m² environ
BB	354	Boulevard de la Muette	Voirie (trottoir)	13 m ² environ
BB	358	Boulevard de la Muette	Voirie (trottoir et accotement)	60 m ² environ
BB	367	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation et places de stationnement)	427 m ² environ
BB	368	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (allée piétonnière)	203 m ² environ
BB	372	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation et trottoir)	1 133 m² environ
BB	373	Avenue Frédéric Joliot Curie	Place publique (Nelson Mandela)	1 836 m² environ
BB	374	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (accotement et aire piétonne)	334 m² environ
ВВ	375	Avenue Frédéric Joliot Curie	Aire de jeux et piétonne	1 235 m ² environ
ВВ	376	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	25 m² environ
ВВ	377	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	2 m² environ
BB	380	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (allée piétonnière)	1 263 m ² environ
BB	384	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation, places de stationnement, accotement et trottoir)	2 304 m ² environ
BB	396	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation, places de stationnement, accotement et trottoir)	1 588 m² environ
BB	400	Avenue du 8 Mai 1945	Voirie (accotement)	1 m ² environ
BB	412	Boulevard de la Muette	Voirie (trottoir)	32 m² environ
BB	419	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	98 m² environ
BB	421	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation, places de stationnement, accotement et trottoir)	5 503 m² environ
BB	422	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (allée piétonnière)	462 m² environ

BB	423	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation, places de stationnement et	1 370 m² environ
BB	432	Avenue Frédéric	trottoir) Place publique (Nelson	58 m² environ
		Joliot Curie	Mandela)	
BB	433	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation, places de stationnement, accotement et trottoir) et place publique (Nelson Mandela)	6 029 m² environ
BB	436	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation, places de stationnement et trottoir)	762 m² environ
BB	458	Avenue Carnot	Voirie (voie de circulation et trottoir)	62 m² environ
BB	461	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (allée piétonnière)	219 m ² environ
BB	464	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (allée piétonnière)	10 m² environ
ВВ	466	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (allée piétonnière)	299 m² environ
ВВ	468	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (allée piétonnière)	490 m ² environ
BB	471	50 boulevard de la Muette	Voirie (accotement)	52 m² environ
BB	475	54 boulevard de la Muette	Voirie (trottoir)	7 m² environ
BB	478	Rue Jacques Decour	Voirie (voie de circulation, places de stationnement et trottoir)	580 m² environ
BB	482	Place Nelson Mandela	Voirie (voie de circulation, places de stationnement, accotement et trottoir)	1 314 m ² environ
BB	486	Avenue Frédéric Joliot Curie	Terre/sente	52 m ² environ
BB	488	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	160 m ² environ
BB	489	Avenue Frédéric Joliot Curie	Terre/sente	325 m² environ
BB	490	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	58 m² environ
ВВ	493	Avenue Frédéric Joliot Curie	Terrain à bâtir (places de stationnement)	1 193 m ² environ
BB	494	Avenue Frédéric Joliot Curie	Terre	94 m ² environ
ВВ	495	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (trottoir)	1 m ² environ

BB	503	Avenue Frédéric	Voirie (voie de circulation,	764 m²
		Joliot Curie	places de stationnement et trottoir)	environ
BB	506	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (voie de circulation, places de stationnement et trottoir)	92 m² environ
BB	508	Rue Daniel Balavoine	Voirie (voie de circulation, places de stationnement et trottoir)	696 m² environ
BB	511	Rue Daniel Balavoine	Voirie (trottoir)	193 m ² environ
BB	513	9 av Joliot Curie	Voirie (trottoir)	14 m ² environ
ВВ	515	Place Nelson Mandela	Voirie (trottoir)	56 m ² environ
ВВ	518	Avenue Frédéric Joliot Curie	Voirie (allée piétonnière)	2061 m ² environ
			Total surfaces	35 119 m² environ

- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondant à l'exécution de cette décision et à régler les frais d'actes notariés y afférant,
 - ▶ DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget de l'exercice 2018.

POINT N°17: Rapporteur M. AYARI.

<u>OBJET</u>: Attribution de subvention communale au Lycée Simone de Beauvoir pour le financement du projet pédagogique « Eloquence »

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE le versement d'une subvention de 250 € au lycée Simone de Beauvoir,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°18: Rapporteur M. GLAM.

OBJET : Règlement des activités périscolaires à la rentrée scolaire 2018

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE l'adoption du nouveau règlement intérieur des activités périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2018,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°19: Rapporteur M. GLAM.

<u>OBJET</u>: Attribution de subvention communale au collège Henri Wallon pour le financement de projet pédagogique

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE le versement d'une subvention de 650 € au collège Henri Wallon,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ DIT que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°20: Rapporteur M. GLAM.

<u>OBJET</u>: Renouvellement convention de partenariat association Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise et versement d'une subvention de 1000€ pour le projet Lire et Faire Lire

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE la convention de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du projet Lire et Faire Lire ainsi que l'attribution d'une subvention de 1000 € au profit de l'association Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise.
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et la Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise pour la mise en place du projet Lire et Faire Lire et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°21: Rapporteur M. GLAM.

OBJET: Ville Amie des Enfants - UNICEF - Adhésion à l'association UNICEF

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** l'adhésion de la Ville à l'association UNICEF France et le versement d'un montant de 200 € au titre l'adhésion à cette association,
- ▶ APPROUVE le dépôt de candidature de la Ville de Garges-lès-Gonesse au partenariat « Ville Amie des Enfants »,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°22 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

<u>OBJET</u> : Clôture du budget annexe de l'eau – Transfert des résultats de clôture au budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ ACTE que le Compte Administratif 2017 du budget annexe de l'eau sera voté au vu du compte de gestion 2017 établi par le comptable public,
- ▶ AUTORISE le reversement des résultats de clôture de l'exercice 2017 au budget principal de la Commune et l'enregistrement de toutes les écritures comptables nécessaires.
- ▶ APPROUVE et AUTORISE la clôture du budget annexe de l'Eau à la date du 27 juin 2018,
- ▶ AUTORISE le comptable public à procéder à l'intégration des comptes de ce budget annexe, et notamment des résultats de clôture ainsi que le reliquat des actifs, dans le budget principal,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°23 : Rapporteur M. le Maire.

<u>OBJET</u> : Délibération fixant la composition du Comité Technique et décision de recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

▶ FIXE à 6, le nombre de représentants titulaires du personnel avec 4 femmes et 2 hommes et à 6 le nombre de représentants suppléants avec 4 femmes et 2 hommes,

Ce ratio résulte de la répartition femmes-hommes au sein de l'effectif de la collectivité, 66% des femmes et 34% des hommes.

- ▶ DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égale à celui des représentants du personnel titulaire et suppléants.
- ▶ **DECIDE** le recueil, par le Comité Technique, de l'avis des représentants de la collectivité,
- ▶ AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ PRECISE que la présente délibération s'appliquera à compter des prochaines élections professionnelles.

POINT N°24 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Création de poste au sein des effectifs de la Ville

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

- ▶ APPROUVE la création d'un emploi permanent présenté dans le tableau joint à la présente délibération, selon les conditions statutaires et le niveau de diplômes présentés,
- **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ce poste, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour le poste en question,
- ▶ **DETERMINE** le niveau de rémunération de ce poste par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel il est créé, avec application des normes de régime indemnitaire déterminées par le groupe de fonction auquel il appartient,
- ▶ AUTORISE le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ▶ DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse, Le 17 mai 2018

Le Maire

Maurice LEFEVRE